



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les ambrosies

Question écrite n° 44761

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement des ambrosies à feuille d'armoise, particulièrement invasives et dont le pollen est allergisant. Les cartographies réalisées en avril 2020 par l'Observatoire des ambrosies indiquent que cette plante est particulièrement présente dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et qu'elle prolifère sur le territoire national d'année en année. Une étude menée par le même institut montre que si l'ambrosie devait envahir l'ensemble du territoire, alors 5,3 millions de personnes développeraient des pathologies liées à la dissémination de son pollen, avec en conséquence un fort coût sanitaire associé aux soins des personnes touchées. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour lutter contre cette menace sanitaire et sensibiliser les propriétaires fonciers à la lutte contre ces plantes.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44761

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1468

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)